

# Snudi Force Ouvrière 31

Tel : 05 61 47 89 55 - Fax : 09 59 86 78 22

[snudi.fo31@gmail.com](mailto:snudi.fo31@gmail.com) / [www.snudifo31.com](http://www.snudifo31.com)



## Compte-rendu d'audience à l'IA, le 6 novembre 2014

*La délégation du Snudi FO composée de Christophe Lalande (Secrétaire départemental Snudi FO), Jean-Claude Tarroux (bureau Snudi FO, Secrétaire fédéral 31 Coordonnateur académique), Pascale Ballereau et Agnès Aubaud (bureau Snudi FO) a été reçue de 18h à 19h40 par M. Jacques Caillaut Inspecteur d'académie, Mme Dudé Inspectrice d'académie adjointe et Mme Méry IEN adjointe à l'Inspecteur d'académie.*

### **Sur le droit syndical :**

**FO :** Nous demandons que le droit syndical des enseignants soit respecté, en particulier en ce qui concerne les RIS et les stages. Les enseignants ne devraient pas subir de pressions, et nous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de demander une autorisation d'absence pour participer à une RIS, ni de fournir une attestation de présence.

**IA :** Je suis sensible au droit et je suis là pour le faire respecter.

En ce qui concerne les stages, donner l'autorisation 15 jours avant est difficile, un IEN risque de refuser l'autorisation « par précaution ».

En ce qui concerne les RIS, ce que vous me signalez a été rappelé aux IEN. En revanche, ce sont les IEN qui décident sur quelle partie des 108 heures les heures d'information syndicales seront récupérées.

**FO :** Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Nous rappelons la réglementation et demandons qu'elle soit appliquée. Chaque enseignant décide lui-même sur quelles heures il les récupérera. Nous avons maintenant le droit d'organiser une RIS par an sur le temps scolaire, nous avons prévu d'en faire une le mercredi 12 novembre, y aurait-il des obstacles?

**IA :** Nous ne mettrons pas de bâtons dans les roues des syndicats, nous souhaitons que le maximum d'enseignants participe aux élections professionnelles. Pour les 108 heures, nous allons étudier la réglementation.

### **Sur la carte scolaire :**

**FO :** Nous estimons les taux d'encadrement trop élevés dans notre département : un des plus mauvais, sinon le plus mauvais de la métropole au regard de sa spécificité urbaine et rurale fortement marquée. Ainsi, depuis 2008, le différentiel en termes d'encadrement est d'environ moins 400 postes. De nombreuses classes sont surchargées : années après années les conditions de travail difficiles se répètent. Leurs enseignants ne peuvent jamais « souffler ».

Nous demandons que les ouvertures de classes soient toutes prononcées en mars-avril. En effet, les ouvertures tardives posent de gros problèmes d'organisation aux écoles et aux mairies et ne laissent pas un temps de préparation suffisant aux enseignants nommés, qui, de plus, sont souvent amenés à commencer l'année scolaire dans des conditions précaires, sans le matériel ou même le mobilier nécessaires. Nous revendiquons qu'il n'y ait aucune fermeture à la rentrée.

**IA :** Je garderai les trois phases, mais je ne vais pas pratiquer la politique des trois tiers (un tiers en mars, un tiers en juin et un tiers en septembre). Je souhaite créer de 65 à 70 % des postes en mars afin que les enseignants et les municipalités puissent préparer correctement la rentrée. En juin, une régulation est nécessaire, de 85 à 90% des postes seront ouverts. Enfin, il y aura une phase d'ajustement à la rentrée. Je ne souhaite pas fermer de classe en septembre, mais en conséquence, il n'y aura peut-être pas d'ouvertures en nombre suffisant au dernier moment. Ne pas fermer une classe ici, c'est renoncer à une ouverture ailleurs.

**FO :** Si la dotation est augmentée, ce que nous revendiquons, on pourra ouvrir les postes nécessaires sans aucune fermeture à la rentrée. Nous revendiquons également l'ouverture de postes de CLIN. Notre département en manque cruellement, et beaucoup d'élèves non francophones ne bénéficient pas de l'enseignement spécifique dont ils ont besoin et auquel ils ont droit. Nous demandons également l'ouverture de postes de CLIS. La circulaire 2009-087 stipule 12 élèves maximum avec possibilité de fixer un seuil inférieur. Ce nombre est parfois dépassé. Ce n'est pas acceptable. Enfin, très souvent ces classes - et bien souvent les classes ordinaires - accueillent des élèves qui relèvent d'établissements spécialisés.

**IA :** La moyenne dans notre département est de 10,39 élèves par CLIS, et souvent les enseignants acceptent un 13ème ou un 14ème élève. Mais il ne faut pas regarder les chiffres. Selon le principe de l'inclusion qui prévaut depuis la loi de 2005, tout élève doit être inscrit et peut fréquenter l'école de son secteur. Ceci se fait dans une logique d'accompagnement global des familles, au niveau des apprentissages et au niveau de l'acceptation du handicap. Grâce aux inclusions ponctuelles d'élèves de CLIS dans les autres classes de l'école, le nombre réel d'élèves dans la CLIS est souvent inférieur au nombre d'inscrits.

**FO :** Nous en déduisons que si FO vous porte une demande d'un collègue non volontaire pour accueillir un 13ème élève, elle sera prise en compte. De même, si un enseignant de CLIS ne souhaite pas accueillir un élève supplémentaire dans sa classe car il a déjà de nombreux cas très difficiles, il ne lui sera pas imposé même si l'effectif de 12 n'est pas atteint.

**IA :** pas de réponse sur ce point.

### **Sur l'éducation prioritaire :**

**FO :** Quelles seront les nouvelles conditions pour qu'une école soit classée en REP ?

**IA :** Rien n'est décidé à ce jour, le travail est en cours. Les critères sont nationaux mais nous allons les conjuguer ici dans notre département. De 17 ou 19 aujourd'hui, nous passerons à une quarantaine à la prochaine rentrée.

**FO :** Nous demandons que les écoles d'Empalot et Littré restent en REP. Nous ne voulons pas que la mixité appliquée au collège se retourne contre elles. Ce serait catastrophique pour les élèves.

**IA :** J'appliquerai les textes. Si une école envoie 20% de ses élèves dans un collège Education prioritaire, elle ne sera pas en REP. J'aurai un regard très attentif pour les écoles que vous citez.

### **Sur les CAPD et promotions :**

**FO :** Nous demandons une CAPD de rentrée. Nous demandons que les promotions se fassent suffisamment tôt pour que le paiement se fasse avant la fin de l'année civile. Nous rappelons que le L'IA s'était engagé en ce sens à la CAPD de décembre 2013.

**IA :** Cette année, la CAPD aura lieu le 16 décembre. Ce n'est pas moi qui l'ai fixée. Je m'engage à

programmer la CAPD plus tôt l'année prochaine.

### **Sur le mouvement :**

**FO :** Nous nous opposons aux postes fléchés, réservés et à profil qui bloquent le mouvement.

**IA :** Je souhaite plus de fluidité dans le mouvement. Il y aura moins de postes fléchés, il n'y aura plus de postes réservés, mais il y aura toujours des postes à profil. J'appliquerai les textes. Sur les postes à profil de direction, nous appliquons la politique académique.

### **Sur les temps partiels :**

**FO :** Nous souhaitons que tous les personnels en faisant la demande puissent en bénéficier. Quelles réponses donnerez-vous aux demandes sur autorisation ? Nous demandons également que les temps partiel à 80 % soient octroyés.

**IA :** Les temps partiels de droit seront appliqués. Pour le temps partiel à 80 %, j'étudierai ce que cela nous coûte. Pour les temps partiels sur autorisation, cela sera étudié au cas par cas. Nous pourrions solliciter l'avis d'une assistante sociale des personnels et/ou d'un médecin.

### **Sur les INEAT :**

**FO :** Le département est déficitaire en enseignants (-5 et cela va se dégrader...) alors que plus de 300 collègues attendent un rapprochement de conjoint pour rentrer dans le département, certains séparés depuis plus de 4ans. Nous demandons leur intégration, à minima pour combler le déficit d'enseignants sur la Haute-Garonne. De plus, si les temps partiels étaient accordés, le département pourrait intégrer beaucoup de ces personnels.

**IA :** Nous appliquons la politique nationale. La logique ministérielle m'échappe. Notre académie est déjà en surnombre. Si on accepte plus d'INEAT, en contrepartie on recrutera moins au concours.

### **Sur les titulaires remplaçants :**

**FO :** Où en est le projet de fusion des remplaçants ZIL et Brigades et des remplaçants stages longs et courts qui avait été évoqué l'année dernière ?

**IA :** Je n'ai pas ouvert ce dossier, il n'est pas prioritaire.

**FO :** Nous demandons que les ZIL de Toulouse aient un récapitulatif mensuel de leurs services de remplacement afin de contrôler leurs ISSR, comme cela se fait dans des circonscriptions hors Toulouse.

**IA :** Cela devrait pouvoir se faire.

### **Dossier personnels**

**FO :** Nous abordons pour terminer plusieurs dossiers personnels, dont nous demandons à l'IA de les étudier avec attention.

**IA :** Ce sera fait.

*Plusieurs dossiers n'ayant pas pu être traités dans le temps imparti, FO demande une nouvelle audience.*